



# P rescripteurs sociaux -

Pôle Emploi, Mission Locale,  
Cap Emploi, AGEFIPH

## \* CADRE JURIDIQUE

Dispositifs impulsés par l'Etat et mis en œuvre par ses acteurs sociaux en contact avec les demandeurs d'emploi potentiellement intéressés par la création d'activité.

## \* "HISTORIQUE" DU DISPOSITIF - CONSTAT / BESOIN / ORIGINE

△ Personne / structure initiatrice : l'Etat

△ Date de création : Fin des années 70 – début des années 80. La création d'activité n'a été envisagée comme une solution supplémentaire à l'insertion des demandeurs d'emploi qu'après avoir analysé la récession économique de l'époque et avoir fait le deuil des 30 glorieuses.

△ Espace géographique d'intervention : Tout le territoire national.

## \* PUBLIC BENEFICIAIRE

Les personnes bénéficiaires de ces dispositifs de sensibilisation sont le public « traditionnel » des structures qui les mettent en œuvre donc :

△ Les demandeurs d'emploi pour le **POLE EMPLOI**

△ Les allocataires des minima sociaux pour le **POLE EMPLOI**

△ Les jeunes de 15 à 26 ans relevant des **Missions Locales**

△ Les personnes handicapées relevant de **CAP EMPLOI et de l'AGEFIPH**

## \* DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Ces structures organisent des opérations d'information, sensibilisation de leurs publics respectifs :

△ Organisation de sessions d'information / sensibilisation

△ Conception et diffusion de plaquettes, flyer ...

△ Mise en place d'actions de communication dans la presse locale

△ Participation à des opérations événementielles (salons de l'entrepreneuriat ...)

## \* FINANCEMENT

△ Financeurs : Les structures qui mettent en œuvre ces dispositifs

△ Coûts (global et coût éventuel supporté par le bénéficiaire). Le coût est spécifique à chaque action, par contre le public de ces actions ne supporte aucun coût, pour lui ces prestations sont gratuites (financées par la collectivité nationale dans le cadre des budgets des structures responsables)



## \* PERENNISATION / PERSPECTIVE

Compte tenu des objectifs nationaux en matière de résorption du chômage, ces actions sont « pérennisées », reconduites d'années en années au regard de leur intérêt sur la réduction du chômage et de la nécessité de sensibiliser sur le long terme pour faire évoluer les mentalités.

## \* CONTACTS

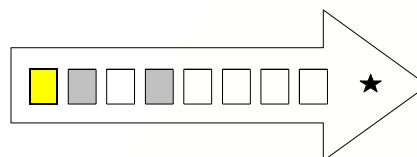
Contactez la Mission Locale la plus proche de chez vous

Direction Régionale Pôle Emploi  
Région Auvergne  
91, avenue Edouard Michelin  
63055 CLERMONT-FERRAND Cedex 9  
Tel. 04.73.99.04.04  
Fax. 04.73.99.04.05

CAP EMPLOI ALLIER  
17 - rue Barathon  
03100 MONTLUÇON  
Tel. 04.70.64.79.65  
Fax. 04.70.05.66.02  
OHE PROMETHEE ALLIER  
VIARD Patrice  
Mail : oheprometheeallier@wanadoo.fr

AGEFIPH National (siège social)  
192, avenue Aristide Briand  
92226 BAGNEUX Cedex  
Tel. 01.46.11.00.11  
Fax. 01.46.11.00.71

AGEFIPH Région Auvergne  
Immeuble Gergovia 6<sup>ème</sup> étage  
65, Bd François Mitterrand  
63000 CLERMONT-FERRAND  
Tel. 0811 37 38 39 (coût d'un appel local)





# C

## hambres consulaires - CCI,

Chambre des Métiers,  
Chambre d'Agriculture

### \*CADRE JURIDIQUE

Dispositifs de Droit privé porté par les chambres consulaires.

### \*"HISTORIQUE" DU DISPOSITIF - CONSTAT / BESOIN / ORIGINE

△ Personne / structure initiatrice : Chambres consulaires

△ Date de création : Les organisations consulaires qui remontent à la fin du XVIème siècle se sont longtemps consacrées à la défense de leurs adhérents et au développement des infrastructures et des territoires où elles étaient situées. Ce n'est que pendant les 30 glorieuses et après le 1<sup>er</sup> choc pétrolier de 1974 qu'elles ont commencé à intégrer des démarches de sensibilisation à la création d'entreprise. Leurs actions de sensibilisation étaient également « réservées » à un public bien déterminé et ce n'est que depuis une dizaine d'années qu'elles oeuvrent également pour le public des demandeurs d'emploi.

Actuellement en Auvergne et par extension dans le Massif Central, les chambres consulaires organisent beaucoup d'actions de sensibilisation centrées sur **la reprise d'entreprises** car sur ces territoires plus de 50 % des chefs d'entreprises en activité ont plus de 50 ans.

△ Espace géographique d'intervention : Tout le territoire national.

### \*PUBLIC BENEFICIAIRE

Tout public (salariés, demandeurs d'emploi, scolaires ...)

### \*DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Ces structures organisent des opérations d'information, sensibilisation de leurs publics respectifs :

△ Organisation de sessions d'information / sensibilisation

△ Conception et diffusion de plaquettes, flyer ...

△ Mise en place d'actions de communication dans la presse locale

△ Participation à des opérations événementielles (salons de l'entrepreneuriat ...)

### \*FINANCEMENT

△ Financeurs. Les structures qui mettent en œuvre ces dispositifs

△ Coûts (global et coût éventuel supporté par le bénéficiaire). Le coût est spécifique à chaque action, par contre le public de ces actions ne supporte aucun coût, pour lui ces prestations sont gratuites (financées par la collectivité nationale dans le cadre des budgets des structures responsables)



## \*PERENNISATION / PERSPECTIVE

Compte tenu de la pyramide des âges des chefs d'entreprise du Massif Central et du grand nombre de demandeurs d'emploi potentiellement intéressés par la création d'activité, ces actions sont automatiquement « pérennisées », reconduites d'années en années au regard de leur intérêt sur ce défi économique et démographique.

## \*CONTACTS

CCI MOULINS  
17, cours Jean-Jaurès  
B.P. 1729  
03017 MOULINS CEDEX  
Tél : 04.70.35.40.00  
Fax : 04.70.35.40.99  
[www.moulins-vichy.cci.fr](http://www.moulins-vichy.cci.fr)

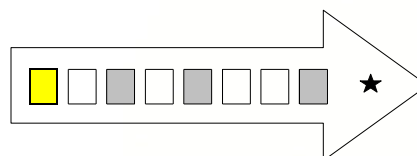
CCI VICHY  
5 à 15, rue Montaret  
B.P. 2538  
03205 VICHY CEDEX  
Tél : 04.70.30.41.00  
Fax : 04.70.30.41.99  
[www.moulins-vichy.cci.fr](http://www.moulins-vichy.cci.fr)

CCI Montlucon-Gannat  
Portes d'Auvergne  
15 bd Carnot, BP 3248  
03106 Montlucon Cedex  
Tél. : 04 70 02 50 00  
Fax : 04 70 02 50 59  
[www.cci-montlucon.com](http://www.cci-montlucon.com)

Chambre de Métiers de l'Allier  
22 rue Pape-Carpantier  
BP 1703  
03017 MOULINS CEDEX  
Tél : 04 70 46 20 20  
Fax : 04 70 44 09 95  
[www.cma-allier.fr](http://www.cma-allier.fr)

## \*COMMENTAIRES

Actuellement la majorité des actions de sensibilisation effectuées par les chambres consulaires (notamment CCI et Chambre de métiers) concernent quasi exclusivement les reprises d'entreprises existantes et qui risquent de cesser leur activité du fait du départ à la retraite du créateur ou de l'exploitant actuel.





## \*CADRE JURIDIQUE

La Chambre Régionale d'Economie Sociale Auvergne, est une association régie par la loi 1901.

## \*"HISTORIQUE" DU DISPOSITIF - CONSTAT / BESOIN / ORIGINE

En Auvergne, les trois familles de l'économie sociale se sont réunies au sein de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale Auvergne (CRES Auvergne), héritière du Groupement Régional de la Coopération, de la Mutualité et des Associations (GRCMA). Cette association a le rôle d'intermédiaire avec les Institutions publiques. Elle se veut être un lieu de dialogue, de concertation et a pour vocation de faire connaître à tous l'Economie Sociale. En 2002 la CRES s'est ouverte à l'économie solidaire.

^ Structure initiatrice : la Mutualité,

^ Date de création : 1982,

^ Espace géographique d'intervention : Région Auvergne.

## \*PUBLIC BENEFICIAIRE

Les publics concernés par cette structure sont les mutuelles, les coopératives et les associations.

## \*DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

L'organisme est une fédération horizontale des 3 composantes de l'économie sociale (coopérative, mutuelle et association) dont il assume l'animation, la coordination et la promotion. La CRES Auvergne est l'outil de développement du secteur non lucratif et joue un rôle d'initiateur et de coordonnateur des actions à développer en faveur de ce secteur.

^ Modalités de fonctionnement : La CRES se compose de 32 adhérents répartis en quatre collèges,

^ La CRES siège au Conseil Economique et Social Régional (CESR) et adhère au Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale. Elle organise des réunions d'information sur des thèmes transversaux à l'économie sociale, promeut et parraine le mois de l'économie sociale et solidaire.

## \*FINANCEMENT

La CRES est financée par l'Etat et ses adhérents.

## \*RESULTATS / STATISTIQUES

En actualisant ses démarches, les missions assurées depuis plus de 20 ans par la CRES confirment la pertinence de cette structure transversale aux diverses approches de l'économie sociale et solidaire.

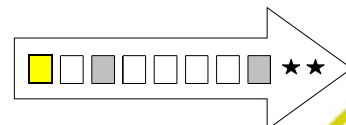
## \*PERENNISATION / PERSPECTIVE

Actuellement un groupe de travail œuvre sur la reformulation du projet associatif de la CRES Auvergne, de nouvelles perspectives seront détectées suite à ces travaux.

## \*CONTACTS

CRES Auvergne  
18 rue la Rochefoucauld  
63000 CLERMONT FERRAND  
Tél. : 04.73.90.29.61

[www.cres-auvergne.org](http://www.cres-auvergne.org)





# Réseau CLARA

## \*CADRE JURIDIQUE

La Chambre Régionale d'Economie Sociale Auvergne, est une association régie par la loi 1901.

## \*"HISTORIQUE" DU DISPOSITIF - CONSTAT / BESOIN / ORIGINE

Avec l'aide de l'Etat, quatre structures associatives ont rassemblé leurs compétences afin de concrétiser une volonté commune : mettre en place un outil accessible pour répondre à ces besoins, coordonner et élaborer un suivi des demandes : le Réseau CLARA, Conseils aux Associations en Région Auvergne.

^ Structures initiatrices : CRES Auvergne, CRAJEP, ADMIRA, Espace Info Jeunes

^ Date de création : 2001

^ Espace géographique d'intervention : Région Auvergne

## \*PUBLIC BENEFICIAIRE

Les publics concernés par ce dispositif sont les créateurs, les bénévoles, les dirigeants et les salariés d'association.

## \*DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Le Réseau CLARA intervient lors des forums d'associations organisés par les collectivités. Des journées d'informations sont également mises en place en partenariat avec l'URSSAF.

^ Modalités de fonctionnement : ces manifestations sont mises en place en janvier, février, septembre et octobre.

^ Description technique : Tenue d'un stand, présentation de la structure et de son activité, animation de tables rondes avec questionnement des membres associatifs.

## \*FINANCEMENT

Le Réseau CLARA est financé d'une part par l'Etat et la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et d'autre part il s'autofinance grâce aux adhésions et aux activités courantes.

## \*RESULTATS / STATISTIQUES

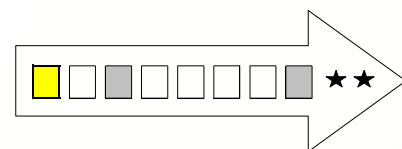
En 2006 le Réseau CLARA a participé aux forums des associations des villes d'Ambert et de Clermont-Ferrand. En 2007 une présentation de la structure a été organisée à Billom. Des permanences ont lieu régulièrement à Riom.

## \*PERENNISATION / PERSPECTIVE

Le Réseau CLARA compte pérenniser ce genre de manifestations. Des permanences sont prévues à partir de septembre sur la commune de Bellerive sur Allier et des participations aux forums d'associations sont programmées à Saint Pourçain sur Sioule, à la Tour d'Auvergne et à Riom.

## \*CONTACTS

Réseau CLARA  
18 rue de la Rochefoucauld  
63000 CLERMONT FERRAND  
Tél. : 04.73.90.29.61      [www.cres-auvergne.org](http://www.cres-auvergne.org)





# E tat-Aides spécifiques aux femmes

## \*CADRE JURIDIQUE

Le Service des Droits des Femmes et de l'Egalité dépend du ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité. Il met en œuvre la politique de l'égalité entre les hommes et les femmes et promeut les droits des femmes.

Son mode d'action est une démarche intégrée qui vise à maintenir le recours à des mesures spécifiques pour corriger les inégalités prendre en compte la perspective de l'égalité hommes-femmes, dans l'ensemble des processus de décision, dans tous les domaines et par tous les acteurs.

## \*"HISTORIQUE" DU DISPOSITIF - CONSTAT / BESOIN / ORIGINE

La politique du gouvernement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes tend à faire coïncider l'égalité de droits, désormais acquise en France, et l'égalité dans les faits. En effet, malgré les progrès importants qui sont constatés, il reste encore de nombreux domaines où cette égalité n'est pas concrétisée.

De ce fait, faire progresser la mise en œuvre de la politique de l'égalité entre les hommes et les femmes répond à des enjeux essentiels, à la fois en termes d'acquis démocratique, de cohésion sociale et de performance économique, si l'on veut approfondir un modèle de société qui donne toute leur place aux femmes dans le monde du travail tout en relevant les défis démographiques de demain.

## \*PUBLIC BENEFICIAIRE

Public féminin.

## \*DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Il s'agit de renforcer l'information sur l'entrepreneuriat féminin, en multipliant les occasions :

- de sensibiliser et d'informer les femmes sur les possibilités qui leur sont offertes,
- de valoriser l'image de la femme qui entreprend, qui crée des richesses et des emplois,
- et de lutter contre les stéréotypes sur le rôle et les compétences respectives des femmes et des hommes.

Il faut aussi rendre bien visibles les moyens dont peuvent disposer les femmes pour se lancer. C'est ainsi que l'on fera franchir le pas à beaucoup d'entre elles qui y aspirent mais hésitent encore.

## Exemples de mise en oeuvre de cette politique :

1) L'information tant pour les créatrices que de l'évolution de l'entrepreneuriat féminin est essentielle. Dans ce cadre, un protocole d'accord a été passé avec l'APCE, le 17 septembre 2001. Ce protocole prévoit 3 axes de travail :

- l'approfondissement de la connaissance du phénomène de la création d'entreprise par les femmes ;
- la création d'un réseau d'échanges sur la création d'activité par les femmes et l'information sur les outils d'accompagnement et de soutien de leur projet ;
- l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des femmes créatrices d'entreprises au sein des réseaux de droit commun.



2) Catherine Vautrin, ministre déléguée à la parité et à la cohésion sociale et Philippe Braidî, directeur du développement territorial à la Caisse de Dépôts et Consignations ont signé le 29 novembre 2006 un accord de partenariat en faveur du développement de la création et de la reprise d'entreprises par les femmes.

La CDC s'engage à encourager les réseaux d'accompagnement (ADIE, France Active, France Initiative, Entreprendre, Boutiques de Gestion) en mettant en œuvre plusieurs actions :

- la sensibilisation et la formation des personnels des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise
- le développement de l'accompagnement et du suivi des créatrices
- le développement de services intégrés aux créatrices dans le cadre d'une meilleure articulation des temps de vie.

3) Accord-cadre Etat - France Active en faveur du développement, de la création et de la reprise d'entreprises par les femmes, cet accord, signé le 23 mars 2006, prévoit que les signataires collaborent sur certains axes de travail et notamment :

Développer l'esprit d'entreprise chez les femmes afin d'amplifier la dynamique de création d'entreprises, par le développement d'actions et d'outils de communication et par l'élaboration d'analyses statistiques des femmes accompagnées par France Active.

#### ✱FINANCEMENT

L'accord de partenariat en faveur du développement de la création et de la reprise d'entreprises par les femmes porte la dotation accordée par le Fonds de cohésion sociale du Fonds de garantie pour l'entrepreneuriat féminin à 3,5 millions € en 2007.

#### ✱RESULTATS / STATISTIQUES

Les femmes ne représentent que 30% au niveau national d'après les chiffres de l'INSEE. L'objectif est fixé de passer de 30 à 40% dans les 3 prochaines années.

En Auvergne, elles représentent 35,7% des créateurs ou repreneurs d'entreprises.

#### ✱PERENNISATION / PERSPECTIVE

Communication en Conseil des ministres de Madame Catherine VAUTRIN, Ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, le 7 mars 2007.

Le ministère chargé de la parité a convenu, avec la Caisse des dépôts et consignations un accord visant à faire progresser la part des femmes dans la création d'entreprise de 30% à 40% dans les trois prochaines années en favorisant leur accès au crédit bancaire. Le ministère s'attache en outre à développer l'accompagnement des créatrices avec les réseaux d'appui aux créateurs d'entreprise.

#### ✱CONTACTS

Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité

Martine BRUNSWIG

Préfecture de Région

18 bd Desaix

63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 01

04.73.98.63.17

droits-des-femmes@puy-de-

dome.pref.gouv.fr

Délégations départementales aux droits des femmes et à l'égalité

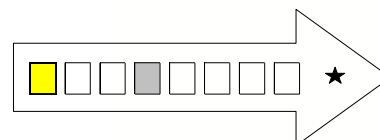
Préfecture de l'Allier

2 rue Michel de l'Hospital

03016 MOULINS

04.70.48.31.31

celine.schmitt@allier.pref.gouv.fr





# E

## tat-Aides spécifiques aux jeunes

### Envie d'Agir

#### \*CADRE JURIDIQUE

Piloté par le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Envie d'Agir est le premier programme national de soutien à l'engagement et à l'initiative des jeunes, il est l'un des volets essentiels de la politique du Gouvernement dans ce domaine.

#### \*"HISTORIQUE" DU DISPOSITIF - CONSTAT / BESOIN / ORIGINE

Afin de répondre à la diversité des attentes d'engagement et d'initiatives des jeunes, le ministère fédère au sein du programme « Envie d'agir » l'ensemble de ses dispositifs d'aides destinés aux jeunes de 11 à 30 ans.

"Promouvoir auprès du plus grand nombre de jeunes l'esprit d'initiative, c'est à dire le sens de l'autonomie, de la responsabilité, de l'engagement citoyens", telle est la mission confiée à Envie d'agir par le Ministère de la Jeunesse et rappelée avec force dans l'annuaire Défi Jeunes 2001, un guide recensant, région par région, l'ensemble des projets primés en 2000, et qui propose de découvrir ce qu'est Défi Jeunes, son état d'esprit, son fonctionnement.

Faute de coordination, de moyens, ou même d'information, nombreux sont les projets de jeunes qui n'ont jamais vu le jour. C'est pour faire face à cette évidence qu'a été mis en place Envie d'Agir, sous l'égide du Ministère chargé de la Jeunesse, avec pour objectif de favoriser l'acte d'entreprendre des jeunes.

#### \*PUBLIC BENEFICIAIRE

Envie d'agir accompagne les jeunes de 11 à 30 ans qui souhaitent s'engager dans une action utile pour la collectivité ou qui décident de concrétiser un projet personnel au service de la solidarité de proximité, de créer une entreprise ou d'être volontaires en France ou à l'étranger.

#### \*DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Envie d'agir regroupe des dispositifs de soutien tels que le Fonds départemental d'aide à l'initiative des jeunes (FDAIJ), le concours de l'Engagement, le Défi jeunes. S'y ajoute l'animation du Programme européen jeunesse (Pej) pour les jeunes de 15 à 25 ans. Ces dossiers sont animés aux niveaux départemental et régional par les services déconcentrés du ministère.

Comme chaque année, le Mois de l'engagement se déroule sur tout le territoire tout le mois de janvier. Ce mois, consacré à l'engagement des jeunes, est un moment propice pour s'informer sur l'aide au projet, le volontariat, la création d'entreprise... et bien sûr, sur tout ce qui est lié de près ou de loin à l'engagement.

Organisé par les directions départementales de la Jeunesse et de Sports (DDJS) en collaboration avec les Points d'appui Envie d'agir, le réseau Information jeunesse (IJ) et les partenaires locaux, le Mois de l'engagement est un moment fort du programme Envie d'agir. Proposés sous forme de rencontres, débats, forums, concerts, festivals..., les événements sont multiples et s'échelonnent durant tout le mois.



## \*FINANCEMENT

Le budget consacré par l'État à cette politique sera accru de 1,2 million d'euros, pour atteindre un montant total de 8,5 millions d'euros, fin 2007.

## \*RESULTATS / STATISTIQUES

En 2006, Envie d'Agir a bénéficié à plus de 40 000 jeunes, soit deux fois plus qu'en 2004, pour des projets de création d'entreprise ou de volontariat en France et à l'étranger. Le nombre de projets soutenus s'est accru de 16 % entre 2005 et 2006, dont plus de 2 200 aidés au niveau départemental et 1 300 au niveau régional. Plus de 300 projets de création d'entreprise aidés ont débouché en 2006 sur 380 nouveaux emplois.

Chaque année, un concours national Envie d'agir récompense les meilleurs projets. En 2006, dix-huit lauréats ont été sélectionnés : huit des projets récompensés concernent une activité économique, huit autres le domaine de la cohésion sociale, de l'animation locale ou de la protection de l'environnement, et deux le secteur culturel. Une attention particulière a été portée aux jeunes les plus fragiles ou isolés pour des raisons socio-économiques ou géographiques. Outre le travail de proximité effectué par les directions départementales et régionales de la jeunesse et des sports, une catégorie Agir dans ma cité a été créée au sein du concours 2006.

## \*PERENNISATION / PERSPECTIVE

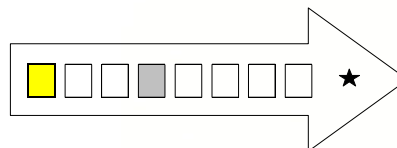
Le réseau des Points d'appui Envie d'agir, constitué de près de 800 structures, sera développé pour atteindre l'objectif de 1 500 structures labellisées fin 2007.

Le site Internet de Défi Jeunes, [www.defijeunes.fr](http://www.defijeunes.fr) a subi une totale refonte cette année. Nouveau graphisme mais aussi nouvelles rubriques... On y retrouve les projets lauréats de l'année précédente, toute l'actualité sur l'initiative des jeunes ainsi que de précieux conseils en matières de montage de projets. Dans sa volonté d'apporter aux projets une caution médiatique aux projets primés, le nouveau site propose également une vitrine des meilleurs projets depuis sa création.

La qualité du programme Envie d'agir a été reconnue au-delà de nos frontières, en particulier au Québec où le Premier ministre a inclus ce programme dans sa politique de jeunesse pour les années 2006-2009.

## \*CONTACTS

Direction Départementale et Régionale de la Jeunesse et des Sports  
34 rue Albert Thomas  
63000 Clermont Ferrand  
Tel. : 04 73 34 91 91  
Fax : 04 73 93 82 29  
Mail : [mjs-063@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:mjs-063@jeunesse-sports.gouv.fr)





# Collectivités locales

## \*CADRE JURIDIQUE

Dispositifs généralement portés par des collectivités locales (communautés de communes) ou sous forme d'associations Loi 1901.

## \*"HISTORIQUE" DU DISPOSITIF - CONSTAT / BESOIN / ORIGINE

- ^ Personne / structure initiatrice : Collectivité locale
- ^ Espace géographique d'intervention : De nombreux exemples sur tout le territoire national.

## \*PUBLIC BENEFICIAIRE

Tout habitant d'un territoire avec comme public cible les demandeurs d'emploi ayant une idée, un projet de création ou reprise d'entreprise.

## \*DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

L'idée de base de ces dispositifs est de rapprocher les services, l'information au plus près des demandeurs sur les territoires les plus fragilisés du fait de leur éloignement des centres habituels de décision et d'intervention (grandes villes, préfectures ...)

Le plus souvent à l'initiative de l'Etat ou des collectivités intercommunales, ils réalisent une étude auprès de leur population concernant les services nécessaires sur le territoire puis un tour de table des services publics et privés ayant donc un intérêt pour la population locale. Ces services sont ensuite associés à la réflexion pour déterminer les modalités d'exercice de leurs services (permanences physiques, visio, internet ...) ainsi que leur adaptation au territoire. Une fois les services nécessaires identifiés, généralement la collectivité soit en gestion directe soit au travers le plus souvent d'une association, installe un point d'information / orientation au bourg centre de son territoire.

## \*FINANCEMENT

- ^ Financeurs Multiples : Collectivités, Etat, entreprises publiques et privées, population ...



## \*RESULTATS / STATISTIQUES

Des statistiques en terme de taux de création n'auraient pas de sens au regard du positionnement de cette prestation qui est très en amont d'une démarche de création, le reste du parcours étant très long. Toutefois, on peut constater que l'avis émit en fin d'évaluation est bien souvent synonyme d'abandon du projet par le porteur. Ce qui est paradoxalement une chose marquante car cela évite à beaucoup de porteurs de projets de se lancer dans un accompagnement à la création long et consommateur d'énergie ou de créer sans aucune garantie de viabilité de leur entreprise.

## \*PERENNISATION / PERSPECTIVE

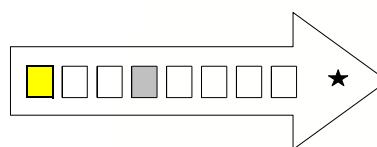
Depuis 2 – 3 ans, que ce soit au travers de la création des « Maisons de l'Emploi » ou d'autres dispositifs de ce genre (point emploi, maisons de services au public ...), on constate une tendance vers la généralisation et un maillage du territoire national en terme d'outils d'aide à l'information, à l'orientation. Cette tendance a priori ne devrait pas s'infléchir bien au contraire.

## \*CONTACTS

Site internet de la DIACT :  
[www.diact.gouv.fr](http://www.diact.gouv.fr)

Sites des réseaux de développement local :  
[www.unadel.asso.fr](http://www.unadel.asso.fr)  
[www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)

Vous pouvez également consulter les sites internet des communautés de communes les plus proches de votre lieu de résidence.





# Union Régionale des SCOP

## \*CADRE JURIDIQUE

Interventions effectuées par des structures de l'Economie Sociale et Solidaire qui assurent leur « part » de militantisme en faisant la promotion de l'ESS Union Régionale des SCOP, structure de Droit privé mais dans le « giron » parapublic.

## \*"HISTORIQUE" DU DISPOSITIF - CONSTAT / BESOIN / ORIGINE

- ^ Personne / structure initiatrice : Union Régionale des SCOP et des SCIC.
- ^ Espace géographique d'intervention : Région Auvergne

## \*PUBLIC BENEFICIAIRE

Tout public : Salariés, demandeurs d'emploi et scolaires, universitaires ...

## \*DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Organisation de sessions de sensibilisation ponctuelles :

- ^ Description technique :
- ^ Invitations publiques, activation des prescripteurs sociaux, communication presse ...
- ^ Accueil du public, présentation de la séquence
- ^ Présentation de l'ESS (témoins, intervenants, DVD ...), information de porteurs de projets de coopératives ...
- ^ Durée : ½ journée

## \*FINANCEMENT

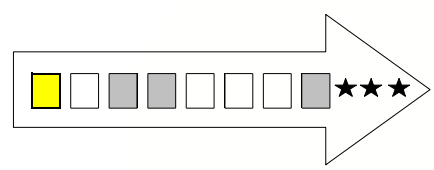
^ Financeurs : Les structures qui mettent en œuvre ces dispositifs et/ou les donneuses d'ordre (Conseil Régional ...).

^ Coûts (global et coût éventuel supporté par le bénéficiaire). Le coût est spécifique à chaque action, par contre le public de ces actions ne supporte aucun coût, pour lui ces prestations sont gratuites (financées par la collectivité nationale dans le cadre des budgets des structures responsables).

## \*CONTACTS

L'Union Régionale des Scop d'Auvergne  
 10 rue Becquerel - BP 123  
 63541 BEAUMONT CEDEX  
 Site web : [www.scop-auvergne.coop](http://www.scop-auvergne.coop)

Tél : 04 73 26 20 37  
 Fax : 04 73 27 68 77  
 Mail : [urauvergne@scop.coop](mailto:urauvergne@scop.coop)





# P resse – Médias

## \*CADRE JURIDIQUE

Dispositifs portés par des structures du monde de la presse et des médias donc de Droit privé, mais avec une « commande » publique.

## \*"HISTORIQUE" DU DISPOSITIF - CONSTAT / BESOIN / ORIGINE

△ Personne / structure initiatrice : Depuis une vingtaine d'années, notamment à l'instigation de journalistes engagés (Martine MAULEON), s'est créée une presse spécialisée sur les problèmes conjoints de chômage, de difficultés de vie urbaine et de désertification rurale. Dans le même temps, une presse spécialisée sur la vie du monde rural et le traitement du mouvement sociologique de « retour à la campagne » se développait. Nous allons évoquer les 2 titres les plus importants dans ce secteur : La Chaîne DEMAIN et Village Magazine

△ Date de création : Milieu / fin des années 80.

△ Espace géographique d'intervention : Tout le territoire national.

## \*PUBLIC BENEFICIAIRE

Toute personne intéressée par une installation « à la campagne », par un changement de vie de la ville à la campagne.

## \*DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Ces 2 médias fonctionnent selon des modalités différentes :

△ DEMAIN ! : DEMAIN est une chaîne de télévision qui émet sur les réseaux câblés et satellites et qui diffuse des magazine de débats et de reportage sur la vie dans le monde rural, la création d'activité ... tout ce qui peut déclencher des prises d'initiatives donc développe l'esprit d'entreprendre. En outre, DEMAIN dispose d'un site internet [www.demain.fr](http://www.demain.fr) qui met en ligne toutes les offres de reprise d'activité dans un partenariat très fort avec de nombreuses collectivités locales.

△ Village Magazine : Magazine bimestriel, village magazine travaille globalement les mêmes thèmes que DEMAIN ! mais sur support papier. Son site internet est celui d'un journal qui met en ligne ses articles (payant).



## \*FINANCEMENT

^ Financeurs : Ces 2 structures sont des entreprises privées qui fonctionnent avec les ressources classiques d'organes de presse à savoir les rentrés publicitaires. Au regard de leurs interventions au niveau de la création d'activité en milieu rural et du relais qu'il représentent pour les collectivités locales (Région Limousin, Auvergne ...), ces 2 structures sont financées par ces collectivités.

^ Coûts (global et coût éventuel supporté par le bénéficiaire) : Les personnes « usagers » de ces médias ne supportent aucun coût supplémentaire que celui d'accès aux informations qui est de 4,30 € tous les 2 mois pour Village Magazine et du coût d'équipement de réception satellite pour la chaîne DEMAIN !

## \*RESULTATS / STATISTIQUES

Sans avancer de chiffres (difficilement quantifiables) depuis maintenant près de 20 ans, ces 2 médias ont facilité, contribué à la création d'activité dans des territoires ruraux en déprise.

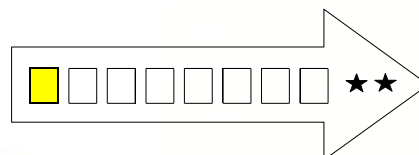
## \*CONTACTS

DEMAIN !  
24 avenue du Président Wilson  
87700 Aixe sur Vienne  
Tél. : 05.55.70.52.66  
Fax : 05.55.70.52.50  
Site web : [www.demain.fr](http://www.demain.fr)

## \*COMMENTAIRES

La chaîne DEMAIN ! a vraiment un rôle à part dans le monde des médias. Elle est à la fois une chaîne « comme une autre » qui diffuse de l'information et également assume aussi un rôle militant de la cause de la ruralité et de choix de vie différents d'un modèle commun, standardisé.

En outre, elle est quasiment un « démembrement » des collectivités qui la finance. Les régions Auvergne, Limousin notamment ont quasiment intégré cet outil dans leur fonctionnement, dans leur stratégie d'accueil de nouvelles populations, la chaîne de TV privée est presque devenue, un service de ces collectivités locales.





# A

## gence Régionale Des Territoires d'Auvergne (ARDTA) – Mission Accueil Conseil Général de l'Allier

### \*CADRE JURIDIQUE

Ce dispositif est porté par l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne (ARDTA) qui est une association Loi 1901 ainsi que par les différents services spécifiques des 4 Conseils Généraux de la région (ces services sont de droit public) notamment la Mission Accueil du Conseil Général de l'Allier qui travaille en réseau avec le niveau régional.

### \*"HISTORIQUE" DU DISPOSITIF - CONSTAT / BESOIN / ORIGINE

△ Personne / structure initiatrice : L'ARDTA est née de la « fusion » entre l'Agence Régionale de Développement (ARD) et l'Association Régionale des Pays d'Auvergne (ARPA). Cette agence est en charge depuis 2004-2005 de développer et coordonner la politique régionale d'accueil de nouvelles populations afin de lutter contre le problème démographique (baisse et vieillissement de la population, fuite des services publics et des initiatives privées) que connaissent les territoires auvergnats.

△ Date de création : 2004-2005.

△ Espace géographique d'intervention : France et Europe

### \*PUBLIC BENEFICIAIRE

Toute personne (salariée, demandeur d'emploi ...) résidant à l'extérieur de la Région Auvergne et souhaitant s'y installer pour créer et développer une entreprise.

### \*DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Création d'un site portail régional : [www.auvergnebienvenue.com](http://www.auvergnebienvenue.com) qui regroupe et diffuse toutes les informations (structures d'accompagnement, personnes ressources, offres de reprise ...) pouvant permettre à un porteur de projet de créer son activité.

### \*FINANCEMENT

△ Financeurs : Conseil Régional d'Auvergne via l'ARDTA.

△ Coûts (global et coût éventuel supporté par le bénéficiaire) : Service gratuit





## \*PERENNISATION / PERSPECTIVE

Compte tenu de la nécessité d'accueillir de nouvelles populations et au besoin de capitaliser et centraliser les informations nécessaires aux personnes désirant s'installer en région, ce site portail ne devrait pas disparaître avant longtemps.

## \*CONTACTS

Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne  
Centre Delille – Place Delille  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél : 04.73.31.81.31  
Fax : 04.73.31.84.00  
Mail : ardt@ardt-auvergne.fr  
Site web : www.auvergnebienvenue.com

## \*COMMENTAIRES

L'ARDTA travaille en étroite collaboration avec les différents services ou mission accueil des collectivités locales auvergnates (Conseils Généraux, Communautés d'Agglomération, Pays ...).

La mission accueil du Conseil Général de l'Allier est un partenaire très impliqué dans le dispositif global d'accueil de nouveaux actifs et dans la vie du site portail.

Coordonnées de la Mission Accueil du CG03

Marie-Béatrice VENTURINI-LENOIR  
Mission accueil du Conseil Général de l'Allier  
Hôtel du Département  
Avenue Victor Hugo  
03000 Moulins  
Tél. 04.70.34.14.39  
missionaccueil@cg03.fr

